Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D39DSTEMA26-DE


Direction des Services Techniques et de l'Environnement – LP

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

## DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE - CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE LECOUSSE ET L'HOPITAL DE FOUGERES POUR L'HEBERGEMENT D'ANTENNES ET RECEPTEURS

*Rapporteur : M. Gilbert FESSELIER*

Dans le cadre de l'amélioration du service public de distribution d'eau potable, l'exploitant procède à la mise en place d'un système de télérelève des compteurs d'eau par ondes radio. Pour assurer la couverture radio nécessaire à ce système, il est indispensable d'installer des antennes relais sur des points hauts.

Le projet d'installation de la télérelève des compteurs d'eau sur les communes de Fougères et Lécousse permet d'offrir un outil aux usagers afin de les sensibiliser à la préservation de la ressource et aux économies d'eau. Il leur donne également la possibilité d'agir de façon active sur leur consommation.

Le fonctionnement de la télérelève implique un échange de données entre le module radio des compteurs et des modules récepteurs. Un déploiement d'antennes principales et intermédiaires pour la transmission des données est nécessaire. Ce fonctionnement implique également le remplacement des compteurs existants par une technologie de radio, avec un déploiement de 3 antennes principales et potentiellement des antennes intermédiaires pour la transmission des données. Les 3 antennes principales sont posées en ce moment (2eme trimestre 2026). Les antennes intermédiaires seront à poser dans un second temps pour éventuellement compléter la zone de couverture.

Un logiciel traitera les données, et une application dédiée aux usagers permettra une consultation régulière de leur consommation, les engageant activement dans la gestion de leur consommation. Des conseils sur la réduction de la consommation d'eau et des pratiques durables seront proposés.

Pour couvrir 80 % du parc des compteurs, des antennes seront installées sur des points stratégiques.
- Hôpital de Fougères
- Mairie de Lécousse
- Eglise St Léonard ou autre point dans Fougères (centre ou sud), appartenant à la mairie

L'équipement installé consiste en une antenne *« râteau »* et/ou droite selon le modèle et un petit boitier blanc.

Le centre hospitalier et la Commune de Lécousse ont été sollicités afin d'obtenir leur accord pour la pose de ces antennes sur leurs bâtiments respectifs. Les propriétaires acceptent de grever la façade de leurs immeubles d'une servitude d'ancrage en vue de permettre l'implantation des équipements suivants :
- ✓ 1 antenne omni 5db
- ✓ 1 récepteur RDC Premium

Deux conventions sont soumises à l'approbation du Conseil : l'une avec le Centre Hospitalier de Fougères et l'autre avec la Commune de Lécousse.

Ces conventions ont pour objet d'établir une **servitude d'ancrage et d'appui** permettant à la Ville :

- ✓ d'installer, d'entretenir, de remplacer et d'exploiter un dispositif de télérelève,

Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 03/06/2026 13:02:04

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D39DSTEMA26-DE

- ✓ d'établir des conduits ou supports sur ou sous le sol des propriétés non bâties qui ne sont pas fermées de murs ou autres clôtures équivalentes.

Les conventions seront conclues pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 5 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 6 mois avant l'échéance.

Les autorisations sont accordées gratuitement, compte tenu de la nature des travaux et de l'intérêt public qu'ils représentent.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des membres de la Commission Travaux, Transition Ecologique et Energétique :

✓ De valider le texte de ces conventions ;

✓ D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions définissant les engagements réciproques pour la mise en œuvre de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:35:05+02:00

Madame le Maire,

La secrétaire de séance,

Le Maire

ALICE LEBRET

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:02:34+02:00